

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du restreinte du Lundi 18 octobre 2021

**A compter de ce jour, la Commission Futsal aura lieu tous les lundis.
Merci de nous transmettre vos demandes de modifications ou vos
informations le lundi midi au plus tard.**

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Attestation municipale de mise à disposition des installations

582116 ULTRA FUTSAL CLUB 94 :

Réception de l'attestation Municipale de mise à disposition du gymnase la Halle des sports Rabelais, le mardi de 20h00 à 22h 00.

560475 VERS L'AVANT

Réception de l'attestation municipale Gymnase Paul Eluard le samedi à 12h à 14h en alternance avec l'ASC Vitry.

FUTSAL D1

23974511 : MAISONS ALFORT FC 2 / CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 2 Futsal D1 du 23/10/21

Courriel de MAISONS ALFORT FC et de la LPIFF du 14/10/21, nous informant de deux match le même jour. Le match de ligue étant prioritaire.

La Commission inverse la rencontre de l'équipe 2. Coup d'envoi à 15h00 au Gymnase Jean Guimier à Champigny-Sur-Marne.

23974512 : VITRY ASC 2 / KB FUTSAL 2 Futsal D1 du 23/10/21

Courriel de VITRY ASC du 18/10/21, nous informant d'un match de Coupe Nationale (le match de ligue étant prioritaire le même jour).

La Commission reporte la rencontre au 30/10/21. Coup d'envoi à 12h30 au Gymnase Paul ELUARD à Vitry-Sur-Seine

23974508 : ULTRA FUTSAL CLUB 94 / VISION NOVA 2 Futsal D1 du 19/10/21

Courriel de ULTRA FUTSAL CLUB 94 et attestation de la ville de Vitry-Sur-Seine du 14/10/21, nous informant de l'indisponibilité du Gymnase du 19/10/21 au 24/10/21.

La Commission reporte la rencontre au 02/11/21. Coup d'envoi à 20h00 au Gymnase de la Halle des Sports à Vitry-Sur-Seine.

FUTSAL D2

24062324 : VSG FUTSAL 2 / BOISSY UJ Futsal D2 du 15/10/2021

Courriel de BOISSY UJ du 15/10/21.

La Commission enregistre le premier 1^{er} forfait avisé de BOISSY UJ.

24062322 : CHEVILLY LARUE ELAN / CHOISY LE ROI AS Futsal D1 du 15/10/21

Accord des deux clubs via Footclubs pour reporter la rencontre au 17/12/21.

La Commission :

- Demande au club de Chevilly d'indiquer les jours et horaires de match
- Refuse la date proposée (trop tardive) et fixe la rencontre au 26/11/21.
- Vous avise qu'il n'y aura pas de report supplémentaire, la prochaine fois il y aura match perdu au club.